



DECLARATION UE DE CONFORMITE N° PRO RACE JR ET KROMIC PRO RACE JR

Le fabricant ou son mandataire établi dans la communauté :

ALCAD
ZA 98 RUE DES MARAIS
26260 SAINT DONAT

Déclare que l'EPI neuf décrit ci-après :

Lunettes de soleil

1. De référence « PRO RACE JR ET KROMIC PRO RACE JR : REF
4569/4570/4571/4572/4686/4687/4688/4689 »

REPOND AUX EXIGENCES :

REGLEMENT UE 2016/425 « EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS »

ISO 12312-1:2013/A1:2015 "LUNETTES DE SOLEIL A USAGE GENERAL"



La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant

Fait Saint Donat, le 20.10.2023

Signé par Mr Didier et Gérant